

Image not found or type unknown



Modification tantieme copropriété

Par **Sarali**, le **10/02/2022** à **10:15**

Bonjour, en AG il a été validé la modification de tantièmes de la copropriété. Les modifications ont été immédiatement prises en compte pour les appels de charges. Or depuis 3 ans aucun notaire a validé ses changements et mis le RCP à jour.

Les appels de charges sont-ils caduques.

Y a-t-il un délai à respecter entre le vote en AG et la validation par notaire

Merci de votre intérêt